

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par
Mme de Lavergne

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 26, après le mot :

« utilisateurs »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.